

## L'édito

Ce Cactus 22 sort de l'ordinaire, car nous avons priorisé le livre noir de la gestion d'Ettore. Tâche nécessaire, parce qu'il faut le juger sur ses 2 mandats et les nouveaux électeurs doivent être informés. Il faut aussi démystifier la brochure de 18 pages du maire, autoglorification et tissu de contre-vérités. Trois exemples : loin de stabiliser des impôts locaux (part municipale), il les a de fait augmentés de plus de 50% au cours de ses mandats. Loin d'avoir construit un réseau de pistes cyclables, il a fait des ersatz de pistes cyclables, sans protection, souvent tronquées et parfois dangereuses. Et question sécurité, les dernières années de son mandat ont été marquées par une longue série d'agressions et de méfaits, le maire et sa police municipale restant passifs. C'est donc une œuvre de salut public que de placer en tête au premier tour le 23 mars la liste Agissons pour Agde, conduite par Dominique Antonmattei et formée par l'équipe du Cactus Agathois, la seule opposition sérieuse au maire et qui vient de gagner en justice contre la municipalité et la Sodéal, cf. p 4). C'est le seul moyen réel de rassembler entre les deux tours, pour gagner et ensuite relever notre ville, qui en a bien besoin !

L'équipe de rédaction



## Le livre noir de la gestion d'Ettore (2) : Bêtises et copinage...

### ECONOMIE

#### Faut pas le faire travailler, ça le fatigue, peuchère

Pour notre pauvre maire, présider une agglomération comme Hérault Méditerranée, voilà qui semble bien monotone. Au conseil municipal d'Agde, il faudrait présenter un rapport annuel sur les activités de l'Agglomération, quelle barbe que ces questions économiques ! Alors en 2012 et 2013 notre astucieux édile a trouvé un moyen rapide et efficace d'exécuter son obligation. Quand l'ordre du jour appelle le « rapport d'activité de l'agglomération » il dit « vous l'avez sous les yeux » et puis « point suivant de l'ordre du jour... »

#### SODEAL's Folies !

Juin 2012, la SODEAL se porte garante d'un emprunt de 1,1 million d'euros pour le camping privé de Baldy et signe un contrat pour 25 ans ! La première année d'exploitation se solde déjà par un déficit de 200 000 euros. « Et pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître ! » (Le Cid, Corneille).

#### La bourde du siècle ?

Mai 2005, d'Ettore appelle à voter pour l'arrivée de l'A75 à Pèzenas, et non à Bessan où passe déjà l'A9, tout près d'Agde. Le raccordement des deux autoroutes s'est donc fait à Béziers. Et une chance unique de développer des activités et de l'emploi près d'Agde s'est envolée ! Belle affaire, monsieur le maire !

#### La ruée vers l'Est !

Mai 2005 encore. Agde se tourne vers

l'Est. Nos fringants élus signent un partenariat avec Peterhoff en Russie. Les échanges commerciaux vont être fructueux, on va même ouvrir une ligne aérienne régulière Béziers-St Petersburg !!!! Septembre 2005, tapis rouge pour la délégation russe, et en retour, une petite virée à Peterhoff pour nos élus voyageurs, régularisée a posteriori dans le budget de la ville, c'est si commode... Depuis, on n'a plus jamais entendu parler de Peterhoff !

#### Soutien digne de la corde du pendu ?

Novembre 2006 : Les professionnels de l'hôtellerie lancent une alerte : les hôtels Matago, Palmeria, Affenage, Tamarissière ont fait place à des résidences saisonnières et des appartements locatifs. La capacité d'accueil hôtelière s'amenuise dangereusement. Qu'à cela ne tienne ! Soutenons l'hôtellerie ! Construisons des hôtels ! Et depuis ? Le Château Vert, disparu. L'Hôtel du golf disparu. C'est pas du soutien, ça ?

#### Vade retro Satanas HLM !

Fin 2005, notre glorieuse municipalité décide que construire des logements sociaux sur la côte nuirait au tourisme. Fin 2013, on déclare que les logements sociaux sont des nids à délinquants indésirables sur toute de la commune et le maire se vante de ne pas appliquer la loi. Il préfère payer 500 000 euros par an de pénalité à l'Etat ! Pour mémoire, 20% des Français sont logés dans des logements sociaux, donc ces 13 millions de Français sont autant de délinquants pour nos édiles ! Et il chiffre les besoins, selon son humeur, ce 40 à 250, qu'il ne construit même pas ! Mais pourquoi l'embêter avec des broutilles !

#### Directeur de la publication :

Pierre ANTONMATTEI

Dépôt Légal : Avril 2009

Date de parution : Février 2014

N°ISSN : en cours

Pour tous vos courriers :

Le Cactus Agathois

3, rue de la Maîtrise - 34300 Agde

ou par mail :

lecactusagathois@hotmail.fr

Tél. 04 67 21 23 25

Imprimé à 18 000 exemplaires sur papier recyclé Cyclus par FM

Graphic - 34130 MAUGUIO

## Une discrétion vraiment tombale...

25 janvier 2006 : la main sur le coeur, d'Ettore jure qu'il va sauver les emplois menacés par la fermeture du **centre de Thalassothérapie** : « *Nous avons une solution de remplacement mais nous restons discrets* ». En avril de la même année : « *la discrétion (reste toujours) la meilleure chance d'aboutir* ». En 2014, on a eu le temps de vérifier, d'attendre, rien. **Ah, s'il pouvait imposer la discrétion au Cactus !!!**

## Torche filante !

Octobre 2006, la municipalité trompette que la **Torche à plasma** est la solution idéale pour le traitement des déchets. En 2007, on y croit encore, le référendum d'initiative populaire sur le sujet est rejeté et le maire-président fait voter une motion contre la solution d'écopole de la Valasse. En décembre 2008, le site de Vias est choisi pour accueillir *La Torche*. Et puis plus rien pendant 6 ans ou si peu... Et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un entrefilet dans le Midi Libre. On a créé une Société d'Economie Mixte **au capital de 1 million d'euros (excusez du peu !)** pour gérer les unités de méthanisation et de gazéification de la Valasse. Qu'est-il advenu de La Torche à Plasma ? Aucun commentaire de nos élus ! Un premier janvier, on a autre chose à faire, voyons !!!

## Pas d'urgence pour les urgences à Agde !

9 décembre 2006 : d'Ettore fait voter en conseil d'agglo une motion de soutien à la création d'un service d'urgences à Pézenas (chose refusée la veille à Agde)... **Pour l'hôpital d'Agde, la question fait toujours « urgence » aujourd'hui.**

## Port fluvial, ça coule ou ça inonde... !

Mars 2007, D. Denestebe, alors conseiller municipal d'opposition, propose de préempter les terrains en bordure du canal du Midi et présente un **projet de port fluvial**. On lui rit gentiment au nez. En octobre 2007, le projet du port fait toujours rire et la majorité, quant à elle, présente un projet de parc régional d'activité économique dont l'implantation est prévue, (on ne rit pas) en zone rouge inondable. Aujourd'hui, le maire s'approprie le projet de port fluvial et veut toujours construire en zone rouge inondable ! Et à Malfato, 37 hectares constructibles ne lui suffisent pas, il veut construire sur 8 hectares de plus, qui sont inondables ! Pas de chance et mine de rien, le préfet vient de lui passer un savon (sans eau), en lui rappelant que son devoir, à lui préfet, était de **protéger la population contre les risques naturels.**

## **URBANISME**

### Salsa du Démon, Salsa Promotion ! (immobilière)

C'est en 2001 qu'est définie la **Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbanistique et Paysager** (devenue en 2013 Aire de mise en Valeur de l'Architecture Patrimoniale). Vous dites patrimoine ? Vous dites protection ? Personne ne sera surpris d'apprendre que cette zone a connu de drôles de changements.

En particulier, 14 hectares ont été retirés de ce périmètre (pour construire le centre aquatique). **Le plus hilarant** : la modification des normes de constructibilité de la zone 2NA du Grau (le minimum requis passe de 1000 à 800 m<sup>2</sup> et le maire précise qu'il veillera à « **limiter les divisions parcellaires** dans le cadre de la loi littoral pour limiter les constructions en bord de mer »)... **Il avait dû s'oublier.**

### N'en jetez plus, la poche du contribuable agathois est vide !

Le centre aquatique, un vrai cas d'école ! L'ébauche de projet, présentée initialement en conseil d'agglomération prévoyait une dépense globale de 7,1 millions d'euros, puis arrondie à 7,9. Le premier devis, en 2004, est de 8,1 millions d'euros HT dont 1,2 d'honoraires.

Mai 2005, la ville achète le terrain à l'Agglo (85 000 m<sup>2</sup> à 7 euros le m<sup>2</sup>) Ces terrains qui avaient été cédés en 1999 à la Communauté des communes d'Agde, désormais Agglo. Les élus du conseil communautaire reportent le vote, puis, le 13 décembre 2005, rejettent le projet en raison de son coût (or à l'époque il ne s'agissait que de 8,1 millions !!!).

La préfecture et l'architecte des Bâtiments de France s'y opposent également. Pour arracher la décision, le maire sortant décide le 22 décembre 2005 que la ville d'Agde aura une « *participation conséquente* » au budget du centre nautique (en réalité 75% de l'investissement). Nouvelle flambée des prix ! En 2006 on prévoit 10 millions d'euros de dépenses, fin 2007 : 11,6 millions HT plus 2,1 de frais d'études et autres. La première pierre est posée en 2009. **Un an plus tard le chiffre « officiel » de la dépense est de 19 millions HT.** En 2012, Il faudra encore ajouter 150 000 euros pour aménager l'accueil.

Les frais de fonctionnement estimés à 366 000 euros en 2006, sont revus à la hausse à 900 000 euros puis 1,2 million

en 2010. En réalité, les deux premiers exercices d'activité se sont soldés par **plus de 2 millions d'euros de déficit !** On vous laissera mettre un nom à tout cela.... **En attendant de remettre la main au porte-monnaie (du contribuable agathois, comme toujours !)**

### Salsa du Démon, Salsa Promotion ! (immobilière) bis repetita !

En mai 2005, « ON » abandonne l'idée d'un musée d'archéologie terrestre au **Moulin des Evêques**. Ce serait « *à cause de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles)* »... qui a toujours refusé un troisième musée sur Agde. « ON » ne préempte pas.

En 2007, « ON » décide d'acquérir le premier étage et une partie du rez-de-chaussée du Moulin. Bien sûr il faudra faire des travaux, mais bon il n'y en aura que pour 1,75 million d'euros ! Et devinez quoi ? Fin 2009, ce sont 2,5 millions pour le bâtiment, plus 1,6 pour les abords qu'il faut sortir ! Et devinez quoi ? **En septembre 2010 la note s'est élevée à 4,8 millions.** A là vous n'allez pas recommencer avec votre pingrerie ! Quels contribuables mesquins vous faites ! « ON » avait une bonne raison de payer tout ça. « ON » a dit : « *le privé a, lui, investi 6 millions* ». Alors de quoi se plaint-on ?

### Salsa du Démon, Salsa Promotion ! (immobilière) ter repetita !

En 2005, les **travaux de rénovation des quais du Cap** sont estimés à 1 642 000 euros. Lorsque les travaux commencent, la dépense est réévaluée à 6, 3 millions. **Au final, plus de 10 millions d'euros !!!!** Au diable l'avarice direz-vous ? **Au diable les gaspilleurs, non ?**

Et si on en venait à l'**extension du golf** ? Là encore **on pourrait figurer au livre des records !** Primo, si nos édiles avaient du sens commun, ils n'auraient pas perdu l'occasion d'obtenir des subventions pour la réhabilitation de la décharge du Petit Pioch, comme ils l'ont fait ! Secundo, le projet a d'abord été chiffré à 2,4 millions d'euros pour finir par **coûter 5,2 avec un résultat qui pour le moment n'a pas permis encore son inauguration.** Seule la passerelle a été inaugurée en grande pompe ! Le maire ferait-il des économies de champagne, ou bien y aurait-il du travail mal fait ? **Il paraîtrait que ce fameux nouveau golf s'affaisse...**

### Commune à vendre ! Oyez, Oyez, bonnes gens, on brade, mais pas à n'importe qui !

Mai 2004, on vend ! Contre l'avis de certains élus, le maire cède 7000 m<sup>2</sup> de terrains communaux constructibles à un **joueur de foot** international (qui devait entraîner les jeunes Agathois !) pour qu'il puisse «constituer un patrimoine familial». Ce dernier décide d'acquérir finalement 5 202 m<sup>2</sup> au prix de 600 F le m<sup>2</sup>. Il revend ce terrain, un an plus tard au prix de 1 272 F le m<sup>2</sup>. Notre maire sortant contrairement à ce qu'il avait prétendu n'a exercé aucune action contre celui qui voulait juste faire une bonne affaire ! Comme notre maire est indulgent, c'est attendrissant...

Septembre 2006, on vend ! *Des terrains en bord de mer, 1ère ligne. Allez faites une offre : 500 euros le m<sup>2</sup> ? Vous plaisantez ? 700 ? Vous vous moquez ? Bon alors combien en voulez-vous ? 17 euros le m<sup>2</sup>...Il s'agirait de « délaissés » sans valeur... En bord de mer, qui peut le croire ? Nos compliments à l'heureux bénéficiaire !*

Décembre 2012, on vend ! 2170 m<sup>2</sup> constructibles cédés à 100 euros le m<sup>2</sup> **chemin de la prunette**. Il s'agit d'une « vente de gré à gré », au dire du chef de rayon, ce terrain n'était « d'aucune utilité publique ». **Là encore, nos compliments à l'heureux bénéficiaire !**

Fin 2013, on vend ! **1700 m<sup>2</sup> de « talus »** sont cédés par la commune, pour la somme de 10 euros le m<sup>2</sup>, quasiment rien ! Les « talus » en question bordent des terrains constructibles contigus à l'extension du golf. Ne soyez pas jaloux, vu l'état des trous de l'extension, l'affaire n'est peut-être pas si bonne qu'on l'a crue !!!

### Université fantôme

L'immeuble Capelier, au centre-ville, a fait beaucoup réfléchir en mairie ! D'abord, le maire a pensé le détruire. Après, à y mettre un poste de police municipale ou une annexe de l'école de musique. Enfin il a trouvé, tout seul, sans même consulter son conseil municipal, une idée géniale, donner ce local à la station de radio One FM. One FM y a sévi 3 ans, puis a créé une « université » dédiée à la communication. Vous n'en avez pas entendu parler ? **Mais voyons cette université éphémère a formé ... 12 étudiants !**

### Salsa du démon, Salsa Promotion ! (immobilière), quarte repetita

En mai 2004, aménagement de la zone du Capicol. Une étude est menée à « titre gracieux » par la Société Languedoc Terrains. Gratuit ? Vous avez bien dit gratuit ? Et mieux encore le maire sortant s'engage : il n'y aura aucun passe-droit si

l'aménagement se fait.

Mars 2006, qui est choisi par la commission urbanisme et patrimoine ? **La Société Languedoc Terrain**. Et l'appel d'offres ? 12 entreprises intéressées, mais seulement 2 retenues en raison des délais impartis et un seul dossier complet.

La ville cède une partie du boulevard Cassin à la société SNC Immo Mousquetaires Financière (en bref, Intermarché). Pour satisfaire cette entreprise, la circulation en direction de Sète est désormais détournée à travers le Capicol.

**Résultat de la folie immobilière, tout le flanc ouest du mont Saint-Loup massacré par les bétonneurs municipaux , comme l'a d'ailleurs remarqué le Préfet !**

### L'arlésienne de la rénovation du cœur de ville

Dès 2002 « ON » décide de réhabiliter le **cœur de ville**. Mais une seule chose aboutit : l'aménagement du square Picheyre. Juin 2005, la ville refile le bébé à la SEBLI, qui s'engage à réhabiliter 2000 m<sup>2</sup> de logements par an. A ce jour, le bilan de la SEBLI s'établit à 2 réalisations sur des établissements publics (l'école de musique et l'office municipal du tourisme, rénové pour très cher, 4 millions) et la réhabilitation manquée de l'immeuble Terrisse, déjà massacré. Un peu léger non ? Janvier 2014, dans son 1er tract de campagne, le candidat- de-presque-tous-les-Agathois se flatte de 357 logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH. **Ne craignez rien, il n'a pas mis de lunettes à double ou triple foyer, il a simplement oublié de préciser que l'OPAH couvre la totalité des 19 communes de l'agglomération Hérault Méditerranée ! Donc ce chiffre cité sur Agde est bidon !**

### Poudre aux yeux, en voici, en voilà !

Juin 2012 : parution du projet de Jean Nouvel concernant l'Ile des Loisirs en 2020. «Avec lui, les investisseurs viennent de suite » affirme G. d'Ettore, le maire qui va sortir. Allez, on y va, on lance la

« concertation » ! Décembre 2012, **plus de nouvelles de Jean du même nom**, le projet a pris l'eau, les investisseurs repartent à la rame. **Entretemps le contribuable agathois a casqué une somme rondelette en études n'ayant servi à rien.**

### Archipel de vie ? Ou du mal vivre ? Comme les Maldives, bientôt sous l'eau, du fait du réchauffement climatique ?

2005, nouvelle tocade, « ON » découvre la notion d'**archipel de vie** : on ne saura jamais combien a coûté (en création de logos, modification d'enseignes,

## **Le Préfet tire les oreilles à d'Ettore !**

**N**ul doute que le maire sortant ne gardera pas un très bon souvenir de la visite du préfet du jeudi 23 janvier. Comptait-il vraiment l'amadouer ? Pas de chance, il est tombé sur un préfet qui ne s'en laisse pas conter et qui fait son travail. Il lui a rappelé courtoisement mais très fermement, qu'il devait appliquer la loi, sans plus tergiverser.

D'abord à l'égard des tenanciers de plages privées qui depuis des années ont été encouragés par le maire à ne pas respecter les textes qui les obligent à démonter leurs installations l'hiver, quitte pour certains à laisser sur les plages des barres de métal dangereuses et inesthétiques. Le préfet a dit clairement qu'il allait sévir, c'est-à-dire appliquer aux contrevenants les pénalités prévues par la loi, en soulignant que, de toutes les villes de l'Hérault, Agde était la seule qui n'applique pas la loi.

Ensuite à l'égard du PPRI, document portant sur les risques d'inondation, que le maire entend ne pas respecter puisqu'il veut construire en zone inondable : attitude irresponsable car dans maints endroits, y compris au bord de la Méditerranée, des crues récentes ont rappelé la réalité du danger. Le Préfet lui a rappelé que la priorité était d'éviter aux populations les conséquences des risques naturels.



*Bravo à l'équipe du Cactus !*

*Piquez le cul à ces ringards de dinosaures de la politique qui ne pensent qu'à s'en mettre plein les poches, qui ne portent intérêt qu'à eux seuls !! Pique cactus, encore plus fort, et apporte nous enfin l'oxygène qui nous manque, l'air pollué que nous respirons depuis trop longtemps devient irrespirable! Bien à vous!*

**PB**

